



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 10 mai 2017

Élections législatives : déclaration des candidatures pour le 1er tour de scrutin

Le décret portant convocation des électeurs pour l'élection des députés de l'Assemblée nationale est paru au Journal officiel du 25 avril 2017.

La déclaration des candidatures pour le premier tour de scrutin dans les 3 circonscriptions de Charente se déroulera à la préfecture de la Charente (Bureau des élections - 7/9 rue de la préfecture à Angoulême) **du lundi 15 mai au vendredi 19 mai 2017, 18 heures, selon les horaires suivants :**

- du lundi 15 mai au jeudi 18 mai 2017 **de 8h30 à 17h00**
- le vendredi 19 mai 2017 **de 8h30 à 18h00**

**l'accès au service des élections, en dehors des périodes d'ouverture au public (lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h45), se fait par la porte dotée d'un interphone, située à l'angle de la rue de l'arsenal et de la rue de la préfecture.*

Pour leur éviter un temps d'attente trop long, les candidats sont invités à prendre rendez-vous auprès du bureau des élections de la préfecture par téléphone au 05 45 97 61 69 ou au 05 45 97 61 68.

Aucun autre mode de déclaration de candidature (voie postale ou messagerie électronique) ne sera admis.

La présence effective du candidat ou de son remplaçant (suppléant) est requise lors du dépôt.

Pour rappel, les déclarations de candidatures doivent être déposées à la préfecture au plus tard, vendredi 19 mai à 18 heures.

Pièces à fournir lors du dépôt de la candidature

Les pièces à fournir lors du dépôt de candidature sont énumérées sur le site <http://www.charente.gouv.fr> à la rubrique « Élections ».

Panneau d'affichage et tirage au sort

L'attribution des panneaux d'affichage à chaque candidat dont la candidature aura été effectivement enregistrée fera l'objet d'un tirage au sort le vendredi 19 mai à 18h30.